

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

1^{er} FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2017, à 18 h (6 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h .

02-17-030A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

02-17-031A

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance ajournée du 11 janvier 2017.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance ajournée du 11 janvier 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tel que rédigés, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information **Fond d'aide au rayonnement des régions (FARR).**

Le CA prend acte d'une rencontre devant avoir lieu le 6 février 2017, à Rouyn-Noranda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministre responsable de la région, respectivement M. Martin Coiteux et M. Luc Blanchette.

Au cours de cette rencontre, où sont invités les préfets, le maire de la municipalité la plus peuplée ainsi qu'un autre élu et la direction générale, pour chacune des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, le ministre Coiteux souhaite faire état de la mise en place du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et de la tenue d'une rencontre régionale à ce sujet.

Pour la Conférence des préfets, un exercice de consultation auprès du comité consultatif de la Conférence, a déjà permis de cibler les quatre (4) grandes priorités régionales, à savoir :

1. Le rayonnement et la promotion de la région;
2. L'accès aux communications et aux technologies de l'information;
3. Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières nations;
4. Accroître le niveau de qualification et de diplomation : persévérance et réussite scolaire.

L'enveloppe du FARR, d'environ 1 M \$, devrait ainsi permettre de financer des projets en lien avec ces grandes priorités et par le fait même, dégager le Fonds de développement des territoires de certains engagements régionaux.

02-17-032A **Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 2 – Subvention au transport collectif régional – Demande de subvention au MTMDET pour l'année 2017.**

Considérant que la MRC de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Le Baladeur du Témiscamingue;

Considérant que Le Baladeur du Témiscamingue a déposé son plan de développement de l'année 2017;

Considérant qu'en 2016, 16 431 déplacements par transporteur, par autobus, minibus et par taxi ont été effectués par ce service;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base, au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et pourra atteindre (*choix suivants*):

- 75 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements;
- ou
- 100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;
- ou
- 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;
- ou
- 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 20 000 et 49 999 déplacements;
- ou
- 275 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 50 000 déplacements.

Considérant les surplus accumulés au 31 décembre 2016 et qu'un tiers de ce montant sera retranché de la subvention;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que pour le service de transport collectif, la contribution du milieu (MRCT et Partenaires) prévue en 2017 est de 38 250\$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 17 000\$ en 2017;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue prévoit effectuer 16 600 déplacements par transporteurs, par autobus, minibus et par taxi au cours de l'année 2017;
- ❖ Que la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2017 de 100 000\$, en tenant compte qu'un retranchement du tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2016 sera appliqué à ce montant;
- ❖ Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

02-17-033A

Autorisation pour le versement 2016 de 15 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour l'année 2016, tel que prévu au budget.

02-17-034A **Gestion du fonds local d'investissement (FLI) – Octroi des prêts.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise les prêts suivants, au Fonds local d'investissement (FLI) :
 - ↪ FLI2017-01 : 20 000 \$ - Relève
 - ↪ FLI2017-02 : 20 000 \$ - Relève
 - ↪ FLI2017-04 : 25 000 \$ - Relève

En date du 27 janvier 2017, la disponibilité du FLI est de 744 083, 11 \$ et celle du FLS de 270 247,66 \$.

02-17-035A **Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'embauche d'un mécanicien au Centre de valorisation.**

Considérant que notre mécanicien actuel, M. Michaël Gaudet, nous a annoncé le 6 janvier dernier qu'il quittait la MRC pour relever de nouveaux défis et qu'il terminerait le 27 janvier 2017;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée (dans le journal Le Reflet, sur Emploi-Québec et sur le site de la MRC), afin de combler ce poste;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. André Labelle, à titre de mécanicien :
 - Salaire : Selon la Politique salariale en vigueur;
 - Entrée en fonction : 2 février 2017.

Monsieur Labelle est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 40 heures / semaine, de jour et sur appel.

02-17-036A **Autorisation à M. Richard Pétrin, coordonnateur de la collecte sélective à l'Écocentre, pour transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, pour une durée de cinq ans.**

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, à transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ n° 8819799840 et ce, pour une durée de 5 ans, soit pour les années 2017-2018-2019-2020-2021.

Information **Réparation du chargeur (GEHL).**

M^{me} Pellerin, directrice au Centre de valorisation, fait un état de situation concernant les défauts du moteur du chargeur compact, servant à la mise en ballots des matières recyclables, et qu'après analyse, le moteur doit être remplacé complètement. Il en coûterait 17 950 \$ pour un moteur neuf, montant auquel on doit ajouter la main-d'œuvre estimée à 2 600 \$ (avant taxes).

Avant de procéder à ces réparations, le CA demande que diverses options soient analysées (achat d'un nouveau chargeur, remplacé par un moteur reconstruit, etc.).

Décision reportée à une séance ultérieure.

02-17-037A **Femmessor – Journée de l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue.**

Considérant la responsabilité de la MRC de Témiscamingue en matière de développement économique;

Considérant que la 9^e Édition de la journée de l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue, sous le thème « ***Toujours plus haut; Toujours plus loin*** », se tiendra le 17 mai 2017;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue contribue financièrement à cette activité pour un montant de 500 \$ (plan Arc-en-ciel) auprès de Femmessor.

La contribution financière est prise à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

Information **Gestion des RH – Restructuration administrative – État de la situation.**

M^{me} Gironne informe les membres du comité administratif que le processus de recrutement est présentement en cours pour combler trois postes :

↳ Greffier
Fin du dépôt des candidatures : 2 février 2017
Date prévue d'embauche : 14 mars 2017

↳ Directeur de l'aménagement et au développement du territoire
Fin du dépôt des candidatures : 7 février 2017
Date prévue d'embauche : 21 mars 2017

- ↳ Directeur des ressources financières, humaines et matérielles
Fin du dépôt des candidatures : 10 février 2017
Date prévue d'embauche : 28 mars 2017

Le comité administratif prend acte également que le poste de secrétaire de direction est présentement en affichage, M^{me} Mylène Grenier, occupant ses fonctions, ayant remis sa démission, effective le 17 février 2017.

Information

Gestion des RH – Renouvellement de la politique salariale des employés.

La politique salariale des employés devant être renouvelée en 2017, pour prendre effet en 2018, le comité administratif autorise la direction générale à demander des soumissions pour réaliser le mandat à l'externe.

02-17-038A

Gestion des RH – Politique salariale pour les cadres.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise un budget de 2 000 \$ (maximum) pour la réalisation d'un mandat de validation par la firme LEBLEU Communications, pour la mise en place d'une politique salariale dédiée aux cadres.

La firme sera en mesure de livrer son mandat pour le 6 février 2017.

02-17-039A

Modification à la Politique de travail et les règles de fonctionnement du personnel de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Géllinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la modification de l'article 14.1 de ladite politique, en ajoutant le paragraphe suivant à la toute fin :

« Tout employé embauché entre le 1^{er} et 15 janvier, au fin de l'établissement de son crédit de vacances, sera calculé comme s'il avait été embauché au 31 décembre de l'année précédente. »
- ❖ D'autoriser un crédit de vacances de 15 jours, à partir de 2017, à M. Yves Grafteaux, ayant été embauché le 8 janvier 2014.

02-17-040A

Politique concernant le temps supplémentaire – Demande d'un employé.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder 15 jours en crédit de vacances pour M^{me} Nadia Gauthier pour les années 2017-2018 et 2019, afin de régulariser le temps supplémentaire accumulé depuis l'embauche de M^{me} Gauthier, au sein de la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que M^{me} Gauthier accepte cette entente visant à reconnaître le temps cumulé, sans autre forme de contribution monétaire ou non monétaire.

02-17-041A Inspecteur en bâtiment – Traitement salarial.

Considérant la résolution no 05-16-230A du comité administratif et que la période d'essai est complétée;

Considérant que le traitement des salaires des inspectrices n'a pas eu d'impact sur leur rendement, quant au nombre de propriétés inspectées;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que le salaire des inspectrices en bâtiment de la MRC de Témiscamingue, M^{me} Jocelyne Lachance et M^{me} Susie Trudel, soit établi au taux horaire, selon la politique salariale en place, incluant le traitement pour les congés maladie et le remboursement d'assurance-emploi pour l'année 2017 et subséquentes.

Information Évaluateur signataire – Dépôt de correspondance.

Le CA prend acte de la résolution no 2017-01-10-120 de la ville de Témiscaming, requérant un nouvel évaluateur signataire pour leur prochain rôle d'évaluation, devant prendre effet au 1^{er} janvier 2018.

Information Dépôt du rapport mensuel d'activités au service d'évaluation ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

02-17-042A Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **87 884,22 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **690 673,80 \$**, et ce, pour la période du 16 décembre 2016 au 15 janvier 2017.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1^{er} février 2017.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

02-17-043A

Fonds de développement des territoires (FDT) – Autorisation pour la signature de l'Addenda numéro 1 relativement à l'Accord de partenariat avec les municipalités et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Considérant que le MAMOT a produit l'Addenda #1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, le 26 octobre 2017;

Considérant que cet addenda permet de reporter les montants non utilisés d'une année à l'autre jusqu'en 2020 et bénéficiera d'une année supplémentaire pour dépenser les montants qui auront été engagés avant le 1^{er} avril 2020;

Considérant qu'il sera désormais possible d'utiliser le fonds à l'intérieur de la règle de cumul des programmes gouvernementaux de subvention;

Considérant qu'il sera possible pour la MRC de financer des organismes des réseaux de l'éducation ou encore des artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels, dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;

Considérant que les Annexes A et B ont été revues pour réduire les exigences de reddition de comptes et élargir la définition des dépenses d'administration admissibles;

Considérant qu'une résolution doit être émise pour confirmer l'autorisation de la MRC à la signature dudit document;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'Addenda #1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

Option régions – Offre de partenariat.

Information Point reporté à une séance ultérieure.

02-17-044A Adhésion à la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM).

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée, afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils, quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que la MRC de Témiscamingue a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de la CIM, à souscrire à vingt (20) parts du capital social de la CIM, à s'engager, à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue souscrive à vingt (20) parts du capital social de la CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue adhère à la CIM, à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- ❖ Que M. Arnaud Warolin, préfet, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion, au nom de la MRC de Témiscamingue, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- ❖ Que M. Arnaud Warolin, préfet, agisse à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés, à titre de membre de ladite coopérative.

Information Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

02-17-045A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 15 février 2017
- Comité administratif : 1^{er} mars 2017

Il est 19 h.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.